

Des moisissures ? Voici un outil pour une gestion plus éclairée



Sylvie Bédard
sbedard@asstsas.qc.ca

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) vient de publier, en ligne, un outil pour faciliter l'interprétation des rapports sur la contamination fongique. Vous y trouverez des informations pour mieux faire face à la situation.

Quelqu'un rapporte une odeur de moisi ? Sur un étage, le personnel ressent des malaises respiratoires ? Vous voulez consulter un expert pour en avoir le cœur net ou, encore, vous avez reçu son rapport et ne savez pas quoi en penser ? L'outil offert par l'INSPQ sera utile dans vos démarches.

Rappel sur les moisissures

En soi, il n'est pas anormal de retrouver des moisissures dans l'air intérieur d'un bâtiment ou dans la poussière. En effet, comme elles sont naturellement présentes dans l'air extérieur, dans les feuilles mortes par exemple, les moisissures pénètrent dans le bâtiment par le système de ventilation, les ouvertures, les fenêtres et les portes. Des sources internes sont aussi possibles s'il y a des plantes et des substances en décomposition (ex. : ordures ménagères). Toutefois, ce qui demeure indésirable, c'est une humidité excessive persistante et une contamination fongique : ces conditions peuvent diminuer la qualité de l'air, causer des problèmes de santé chez les occupants, favoriser la croissance des moisissures et détériorer les matériaux.

Les données récentes montrent qu'il n'y a pas de lien quantitatif entre les moisissures dans l'air et les effets sur la santé. De fait, il est impossible de statuer qu'il y a problème à partir d'un seuil donné de quantité de moisissures et, à l'inverse, qu'en dessous d'une certaine valeur tout est beau ! Bien que des valeurs aient été proposées par le passé, elles ne sont plus acceptées par la communauté scientifique en raison des connaissances actuelles. Cela

Bien que des valeurs aient été proposées par le passé, elles ne sont plus acceptées par la communauté scientifique en raison des connaissances actuelles.

représente donc un des défis pour gérer l'exposition aux moisissures !

Par conséquent, les organismes de santé et d'hygiène du travail recommandent, depuis plusieurs années déjà, de mettre en place les mesures correctives si des problèmes d'humidité excessive et de contamination fongique persistent. Il s'agit habituellement de contrôler l'humidité dans le bâtiment, de réparer les fuites et de nettoyer en profondeur les moisissures croissantes.

Outil de l'INSPQ

L'INSPQ a développé un outil pour aider les professionnels appelés à commenter les rapports d'experts sur des problèmes de contamination aux moisissures. Il ne couvre pas le volet médical. On y trouve un résumé de l'état



actuel des connaissances, des références nombreuses et des grilles pour mieux documenter le problème, définir le devis d'investigation et comprendre les résultats reçus.

L'outil comprend une démarche et des fiches d'accompagnement qui conviennent à tout type de bâtiment : garderie, immeuble à logements, édifice à bureaux, hôpitaux, etc. En ce qui concerne les hôpitaux, les auteurs rappellent toutefois que des exigences particulières doivent s'appliquer dans certaines zones, en raison de la vulnérabilité des patients (ex. : statut immunitaire affaibli) ou des exigences des activités (ex. : stérilité, asepsie). Dans ces situations, il faut faire appel à l'équipe de prévention des infections.

Démarche préconisée

Si vous suspectez un problème de moisissures, il est recommandé de vérifier la présence de contamination fongique, de cerner la cause de la présence d'eau et d'humidité excessive, d'évaluer sa localisation dans le bâtiment et de circonscrire son étendue. Concrètement, l'investigateur procédera à une inspection minutieuse du bâtiment. Il s'agit d'examiner les structures extérieures et intérieures (murs, plafonds, revêtements) à la recherche de tout signe de dommage ou de mauvaise conception qui pourrait occasionner une infiltration d'eau ou une humidité excessive.

Ensuite, il s'agit de rechercher des indices d'humidité excessive et de contamination fongique. Concrètement, l'investigateur recherche des cernes, de la peinture écaillée, de la condensation sur les murs ou les fenêtres, des taches de moisissures sur les matériaux, une odeur de mois, etc. La mesure de l'humidité relative (vapeur

d'eau dans l'air) ou de la moiteur (eau dans les matériaux) complétera le tout. L'échantillonnage de l'air à la recherche de moisissures n'est généralement pas nécessaire.

L'INSPQ propose des grilles pour la cueillette des données et des critères d'interprétation. Selon les auteurs, ces informations suffisent souvent pour dépister le problème. Il faudra ensuite y remédier. À l'inverse, si l'inspection préventive ne permet pas de découvrir d'indices de moisissures et s'il n'y a pas de plaintes des occupants, il n'est habituellement pas pertinent d'investiguer davantage.

Par contre, si l'inspection ne permet pas de tirer une conclusion claire, s'il s'avère difficile de bien caractériser la cause des moisissures, l'étendue et la localisation du problème, une investigation plus poussée sera nécessaire. Il est proposé de mener des opérations plus intrusives (ex. : accéder à un espace confiné, percer une cloison suspectée) ou, dans certains cas, de procéder exceptionnellement à un échantillonnage environnemental dans l'air ou sur les surfaces.

Selon la complexité du problème, différents spécialistes peuvent être mis à contribution pour réaliser les évaluations. Vous pourrez demander l'avis des spécialistes du bâtiment (ex. : ingénieur, architecte, technicien en bâtiment), des professionnels de la santé (ex. : médecin, santé publique), de la microbiologie ou de l'hygiène du travail.

Qualité des informations

L'outil développé par l'INSPQ regroupe des informations très utiles si vous suspectez un problème de moisissures. Le succès de la résolution du problème dépend de la qualité des informations qui auront été colligées. Pour cela, il faut bien définir les objectifs et les lieux à investiguer. La communication avec les personnes concernées avant, pendant et après les travaux, contribue également au succès de la démarche. ■

RÉFÉRENCE

INSPQ. *Outil d'aide à l'interprétation de rapports d'investigation de la contamination fongique* (<https://www.inspq.qc.ca/outil-aide-interpretation-investigation-contamination-fongique>).



HUMIDITÉ DITE EXCESSIVE

Condition d'humidité anormalement élevée qui favorise la prolifération de moisissures. Elle ne devrait pas dépasser 60-70 %. Les valeurs entre 30 et 50 % sont généralement recommandées pour le confort et limiter la croissance fongique.

CONTAMINATION FONGIQUE

Croissance non contrôlée de moisissures sur les surfaces dans un bâtiment, par exemple sur les structures, les meubles ou autres matériaux qui présentent un excès d'humidité.